

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

**Étaient présents :** MM. Dominique DHUMEAUX Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

**Date de convocation :** 6 janvier 2021

**Date de publication :** 14 janvier 2021

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Emilie GERVAIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

////////////////////////////////////

### **Ordre du jour**

Le président rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour, la reconduction de l'exonération du loyer commercial pour la SARLU Au bout du Pont suivant l'évolution de la situation sanitaire. En outre, Monsieur le Maire souhaite aborder les autorisations de demandes d'aides financières pour les travaux de restauration du clocher de l'église (Conseil Régional des Pays de la Loire et Conseil Départemental de la Sarthe) ainsi que pour les travaux de restructuration et de réhabilitation de la mairie (Conseil Régional des Pays de la Loire). Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de ces sujets. Par ailleurs, il est demandé si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Monsieur Maxime BARILLEAU souhaite fixer une date pour la prochaine commission « Vie associative - vie citoyenne et numérique », tandis que Monsieur Philippe BERGUES souhaite rendre compte de la dernière commission « Lieux publics - lien social - patrimoine et culture ».

////////////////////////////////////

### **Service d'autopartage Mouv'nGo : quel avenir pour le service à Fercé-sur-Sarthe ? (21.01)**

Tout d'abord, Monsieur le Maire présente la loi LOM incluant le transfert de la compétence « organisation des mobilités » vers l'intercommunalité ou à défaut la région à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Une délibération municipale devra statuer sur ce transfert avant le 31 mars prochain. La Commission Locale

d’Evaluation des Charges Transférées va prochainement se réunir pour évaluer le montant des charges qui seront prélevées sur le budget communal. Monsieur Laurent NICOLLE s’interroge sur la prise en compte des dépenses et recettes de l’année 2021 dans ce transfert.  
Il est précisé qu’en cas d’arrêt du service Mouv’nGo, ces charges ne seront pas transférées à la communauté de communes du Val de Sarthe puisque le service n’existera plus.

Au sein de la commune de Fercé-sur-Sarthe, ce service existe depuis février 2019. Un véhicule est proposé à la réservation. Les dépenses de fonctionnement de l’année 2020 s’élèvent à 6 000,00 euros. Seulement 11 réservations ont été enregistrées pour l’année 2020.

En parallèle, Laurent NICOLLE, conseiller municipal a participé à la commission mobilité du Pôle Métropolitain en décembre 2020 et en donne le compte-rendu aux élus. Plusieurs communes rencontrent des problèmes techniques : écran non adapté, surchauffe de la borne de recharge. Il semblerait également que certaines réservations ne soient pas prises en compte.

Monsieur le Maire reprend la parole et sollicite l’avis du conseil municipal. La commune de Fercé-sur-Sarthe doit-elle arrêter le service d’autopartage Mouv’nGo ?

Après délibération, le conseil municipal, à 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention :

- **Arrête** le service d’autopartage Mouv’nGo sur le territoire de la commune de Fercé-sur-Sarthe à la date du 4 février 2021 ;
- **Dit** qu’une réflexion sur le devenir du véhicule se déroulera lors de la prochaine séance.

////////////////////////////////////

**Restauration du clocher de l’église – lancement de la procédure des marchés publics pour les travaux – Marché à Procédure Adaptée (MAPA) (21.02)**

Monsieur Philippe BERGUES, adjoint en charge du projet prend la parole.

Vu les travaux de la commission « Lieux publics - lien social - patrimoine et culture »,

Vu l’avis du conseil municipal en date du 28 octobre 2020 approuvant les travaux de restauration du clocher de l’église,

Monsieur Philippe BERGUES expose à l’assemblée, qu’il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises suivant les devis estimatifs de Monsieur Francis BENOIST, architecte. Il est proposé de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de restauration du clocher de l’église ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l’exécution de la présente délibération et l’autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l’issue de cette consultation.

////////////////////////////////////



lotissement. Depuis ces quelques mois, des investisseurs privés ont également fait part à Monsieur le Maire de participer à ce projet.

Une réunion en visioconférence sera prochainement organisée avec ces deux groupes d'investisseurs intéressés pour porter le projet.

////////////////////////////////////

### **Evolution du temps de travail d'un agent communal (21.05)**

Vu le travail mené par la commission « Voirie – Bâtiment – Urbanisme », Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission « Voirie – Bâtiment – Urbanisme », propose de ne pas reconduire le contrat d'entretien des espaces verts de la commune avec l'entreprise ADAPEI. En parallèle, il est préconisé d'acquérir un tracteur tondeuse et d'augmenter le temps de travail de Monsieur Mickaël DONNÉ, adjoint technique afin qu'il puisse réaliser la tonte des espaces verts communaux.

Monsieur DONNÉ est titulaire de son poste. Actuellement, il réalise 24 heures par semaine. Avec ces missions supplémentaires, la commission propose que l'agent effectue 24 heures par semaine sur la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, puis 35 heures par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre. Cette situation serait en phase test durant un ou deux ans, selon les résultats.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas reconduire le contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2021 ;
- **Approuve** l'augmentation du temps de travail de Monsieur Mickaël DONNÉ, adjoint technique durant deux ans au maximum. Monsieur DONNÉ réalisera donc 24 heures par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, puis 35 heures par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

////////////////////////////////////

### **Décision modificative (21.06)**

<b>Budget Commune</b>			
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
7391171	Dégrèvements taxes foncières / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	423,00 €	
73111	Taxes foncières et d'habitation		423,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget commune, exercice 2020 ci-dessus.

////////////////////////////////////

### **Les communes sèment en bio – demande de financement – Contrat Territorial Eau Sarthe Aval (21.07)**

La commune de Fercé-sur-Sarthe souhaite mener des actions en faveur du développement de l'agriculture locale, de proximité et de qualité. Les trois associations, La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP 72), le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe (GAB 72) et Terre de Liens Pays de la Loire (TDL PDL) s'associent et mettent au service de la commune un accompagnement à l'installation agricole ayant pour débouchés, l'approvisionnement en circuit court du territoire et également la reconquête de la qualité de l'eau.

Les élus souhaitent encourager l'installation d'agriculteurs, en plus particulièrement de maraîchers, sur la commune, en mettant en œuvre une démarche d'animation et de mobilisation citoyenne.

Pour la commune de Fercé-sur-Sarthe, cette démarche comporte plusieurs objectifs :

- Participer activement à l'augmentation des capacités de productions maraîchères sur la commune ;
- Contribuer à la présence de produits en circuits courts dans le commerce du village, dont la commune est propriétaire ;
- Maintenir une agriculture diversifiée sur la commune ;
- Encourager la production agricole biologique ;
- Encourager une agriculture fortement pourvoyeuse d'emplois, non délocalisables ;
- Encourager le développement de la plateforme en ligne Local.ht sur le territoire Fercéen ;
- Mobiliser les citoyens autour d'un projet innovant et rassembleur pour la commune.

Monsieur le Maire, précise que seulement 4 exploitations agricoles, hors maraîchage, subsistent à Fercé-sur-Sarthe. La disponibilité en produits locaux – principalement en légumes - est donc insuffisante dans la commune. Cette démarche permettrait de combler ce déficit, de participer à l'approvisionnement du restaurant scolaire et du commerce et donnerait ainsi un attrait supplémentaire au village.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique sur le territoire participerait activement à la reconquête de la qualité de l'eau. La commune se situe sur trois bassins versants : La Gée, le Renom et la Sarthe Aval. En outre, il pourrait être opportun de prioriser les recherches de parcelles sur les secteurs de captage d'eau potable.

Enfin, il est précisé que le coût total de cette étude (tranche ferme + tranche conditionnelle) s'élève à 17 000 euros TTC. La commune est susceptible d'être éligible à une aide financière à hauteur de 80 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Contrat Territorial Eau Sarthe Aval.

////////////////////////////////////

### **Désignation d'un élu référent à la Sécurité Routière (21.08)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un élu référent à la sécurité routière. Son rôle consistera à :

- Être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux ;
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.



- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu en mairie de la part de riverains concernant le stationnement gênant dans le lotissement Les Grands Jardins.
- Marion LE BLAY rend compte de la commission « scolaire et jeunesse ».
- Monsieur le Maire demande au CCAS de réfléchir à une organisation du transport de personnes dans le cadre de la campagne de vaccination.
- Les travaux de rénovation de peinture de la 4<sup>ème</sup> classe ont été réalisés durant les vacances de Noël par l'entreprise Sablé Décor.
- Madame Amandine LELIEGE est actuellement en arrêt maladie. Son congé maternité débutera en février. Madame Sylvie CHAMOUX la remplace.
- Date commission « voirie – bâtiment – urbanisme » : mercredi 3 février à 20 heures
- Date commission « vie associative – vie citoyenne et numérique » : lundi 8 février à 20 heures
- Date commission « scolaire et jeunesse » : mercredi 27 janvier à 20 heures
- Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 10 février à 20 heures

**La séance est levée à 22h30.**

////////////////////////////////////

**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 21.01 à 21.10.**

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN

Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE